



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 14, n°3 | Décembre 2023

La mise en visibilité de la nature dans l'aménagement.
Nouveaux questionnements autour de la mise en
scène et en récit de la « ville durable »

Le végétal dans la fabrique urbaine : une lecture de la stratégie angevine au prisme de l'horticulture et du paysage

Vegetal in the urban fabric : a horticultural and landscape interpretation of Anjou's strategy

Hervé Davodeau, Élise Geisler et Sébastien Caillault



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/23379>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document vous est offert par INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement



Référence électronique

Hervé Davodeau, Élise Geisler et Sébastien Caillault, « Le végétal dans la fabrique urbaine : une lecture de la stratégie angevine au prisme de l'horticulture et du paysage », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 14, n°3 | Décembre 2023, mis en ligne le 22 décembre 2023, consulté le 03 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/23379>

Ce document a été généré automatiquement le 21 décembre 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Le végétal dans la fabrique urbaine : une lecture de la stratégie angevine au prisme de l'horticulture et du paysage

*Vegetal in the urban fabric : a horticultural and landscape interpretation of
Anjou's strategy*

Hervé Davodeau, Élise Geisler et Sébastien Caillault

- 1 La ville durable s'impose aujourd'hui comme un référentiel global¹ des politiques publiques, en particulier pour celles qui cherchent à aménager ou « ménager » les territoires. Mais ces derniers font aussi valoir leurs spécificités en revendiquant des héritages, ce qui exige de penser l'urbanisme durable localement : au point de le reconnaître comme une « utopie sans modèle » (Carriou et Ratouis, 2014) ? Ce processus d'ancrage s'appuie sur une valorisation de « natures en ville » (Blanc et Clergeau, 2013 ; Emelianoff, 2007) très diverses selon qu'elles sont, elles aussi, plus ou moins contextualisées². Choisir comme cas d'étude le territoire angevin permet justement d'observer comment une histoire locale particulière compose avec ces injonctions générales. *Histoire* est à entendre au sens de la trajectoire historique du territoire (en particulier celle de sa filière horticole et l'émergence d'un « pôle du végétal à vocation mondiale³ »), mais aussi du récit que celui-ci produit et qui produit le territoire, le donne à entendre et à voir, à travers des politiques publiques qui aménagent certes, mais aussi élaborent du discours et des images, lesquels représentent et légitiment les opérations d'aménagement. En s'opposant à un urbanisme autoritariste et dogmatique, l'urbanisme durable veut être cet « urbanisme qui vient » (Matthey, 2014) dont l'une des caractéristiques est la mise en récit des territoires (Robinson, 2018). Mais au-delà de la communication territoriale et des logiques de marketing, ces nouveaux discours expriment potentiellement aussi un infléchissement des politiques d'aménagement et des pratiques professionnelles.

- 2 Quelles sont alors ces réalités qui se dessinent derrière *Vegepolys Valley* et Angers « capitale du végétal » ? En 2014, un article de Deraëve avait déjà questionné la valorisation du végétal à Angers sous l'angle de la patrimonialisation de la ressource. Notre objectif ici est de prolonger et d'actualiser cette analyse, mais dans un cadre politique qui, sept ans plus tard, annonce engager les « transitions ». Ce nouveau contexte politique, localement avec la nouvelle mandature et globalement avec l'entrée en politique de la question climatique, renouvelle-t-il les discours et actions sur la nature en ville, et comment ? Quelle(s) place(s) le végétal y occupe-t-il ? Les projets urbains récents permettent-ils d'observer de nouvelles pratiques ?
- 3 Nous répondons à ces questions en privilégiant une lecture du végétal urbain et en considérant le récit comme une modalité de la production de l'espace (Chesneau, 2021). En tant qu'enseignants dans une école intégrée au « campus du végétal » angevin (Agrocampus Ouest, devenu l'Institut Agro), cette réflexion est pour nous une façon de prendre une distance à l'égard d'une stratégie territoriale à laquelle nous participons en formant des ingénieurs en horticulture et en paysage. Critique, notre lecture cherche à saisir « l'écologie politique du végétal urbain » et ses instrumentalisation au bénéfice de la ville néolibérale (Adam, 2017 ; Ernwein, 2019). La méthode s'appuie sur l'analyse de projets urbains récents ou en cours, de documents de planification, et d'entretiens auprès de services en charge de ces questions d'environnement et d'espaces verts (Tableau 1).

Tableau 1. Corpus d'analyse des documents de planification et projets urbains angevins étudiés

Projet	Documents consultés
PLUi	Angers Loire Métropole, communauté urbaine, 2021
PLU centre-ville	Ville d'Angers, 2010
Plan Nature en ville	Ville d'Angers. Direction des Parcs, Jardins et paysages, 2019, Schéma directeur des paysages angevins, 132 p.
Rénovation verte du Grand Belle-Beille	Alter, 2019, ZAC de Belle-Beille. Dossier de réalisation de ZAC. Rapport de présentation, 11 p. SCE, 2019, Étude d'impact de la ZAC de Belle-Beille, 244 p. Enet. Dolowy, architecture, urbanisme, paysage, 2011, Schéma directeur du Grand Belle-Beille, 36 p.
Végétalisation du centre-ville	Site internet de la Ville d'Angers, consulté en juin 2022
Rives vivantes	Ville d'Angers, Alter, 2021, Plan programme Rives vivantes. Présentation dans le cadre de la concertation préalable, 132 p.
Boisement urbain du Grésillé	Site internet de la Ville d'Angers, consulté en juin 2022
	Site internet de l'agence Landscape U Need, consulté en juin 2022
Imagine Angers	Ville d'Angers, 2017, Règlement. Imagine Angers. Appel à projets urbains innovants, 21 p. + annexes
	Site internet du concours, consulté en janvier 2022
	Présentations publiques des projets par les équipes lauréates, 2017
Entretiens	
01/10/2021	Élu, Ville d'Angers

19/08/2021	Agent, direction des Parcs, jardins et paysages, Ville d'Angers
------------	---

- 4 Après avoir présenté le contexte angevin du pôle du végétal (1) et la façon dont le Schéma directeur des paysages, puis le Plan Nature en ville lui donnent un contenu dans la planification territoriale (2), nous en examinons leurs effets à travers l'analyse des projets urbains (3).

1. Angers, capitale du végétal : un contexte local particulier

- 5 La tradition végétale angevine, sa valorisation patrimoniale et plus largement même territoriale, sont bien documentées (Deraëve, 2015 ; Oghina-Pavie et Rivière, 2010 ; Oghina-Pavie, 2013 ; Buisson, 2016 ; Gaignard, 2016). Ces analyses construisent une histoire de la filière horticole en Anjou dont les origines s'expliquent par des prédispositions naturelles (la fameuse « douceur angevine », l'Anjou géologique qui est une zone de contact entre le Massif armoricain et le Bassin parisien), mais aussi par des personnages clés connus pour avoir initié, affirmé puis développé la tradition horticole⁴. Cette combinaison de « facteurs naturels et humains » – qui définit le paysage même⁵ – construit un récit territorial paradoxal entre enracinement et ouverture. Ainsi dès le xv^e siècle, les qualités agronomiques et climatiques de l'Anjou sont jugées favorables pour acclimater des plantes exotiques, et au xix^e les « colporteurs fleuristes de l'Oisans » (Robert-Muller et Allix, 1923) jouent un rôle déterminant dans l'essor de la filière horticole « locale ». Dans la période récente, marquée par une reformulation de l'horticulture *au végétal*⁶, la reconnaissance du « pôle de compétitivité mondial » (2005) témoigne de cette même articulation du local et du global, laquelle se traduit aussi par l'autoproclamation par la ville de son statut de « capitale du végétal » (Figure 1), capitalisant ainsi sa première place obtenue dans plusieurs palmarès nationaux (Figure 2), en particulier celui l'élisant « la ville la plus verte » de France en 2014, 2017, 2020 et 2023 (palmarès de l'Union nationale des entreprises du paysage).

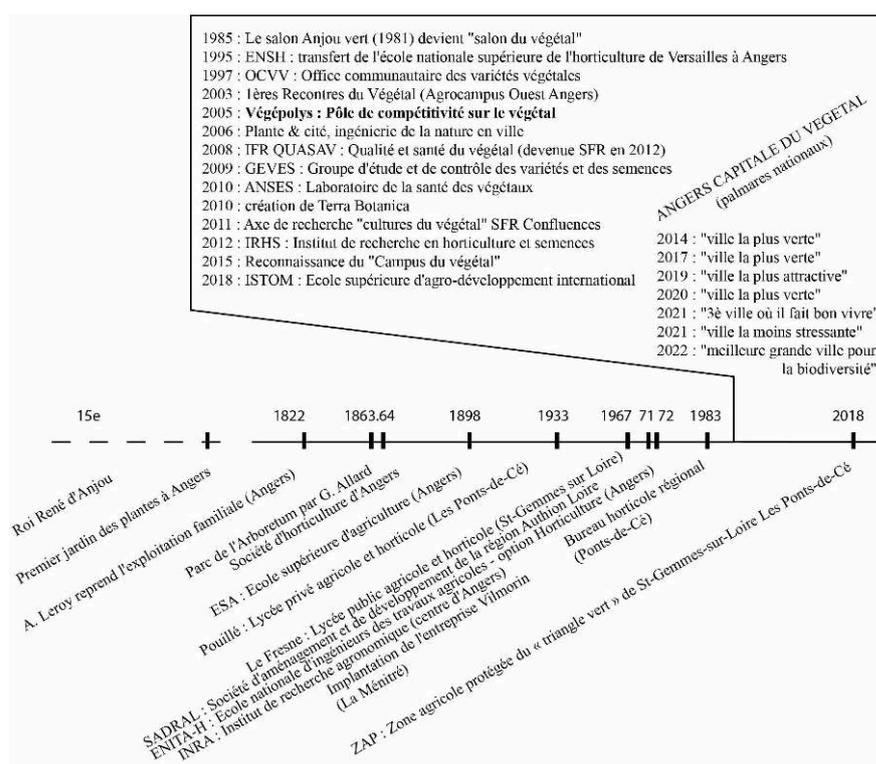
Figure 1. Communication territoriale de la ville d'Angers sur son identité végétale



Angers, capitale du végétal spécialisé

- 6 Dans la frise historique ci-après (Figure 2), l'année 1985 marque le surgissement du terme *végétal* (utilisé pour le « salon du végétal ») même si ce dernier apparaît dès 1983 avec la création du « Pôle de physiologie végétale » (laboratoire de recherche) renommé plus clairement ensuite « pôle du végétal » en 1994, et contribuant alors à sa diffusion⁷. Nous insistons sur ce glissement de l'horticulture au végétal que nous questionnons tout au long du texte dans ses implications politiques locales⁸. Ce local dont il est question (Figure 3) varie entre la ville d'Angers (155 000 habitants), avec son image de « ville verte », Angers Loire Métropole (surtout les communes de première couronne : Bouchemaine, Saint-Gemmes-sur-Loire – voir Figure 7), et l'espace départemental⁹ (avec plus particulièrement la partie est, avec la vallée de l'Authion entre Angers et Saumur).

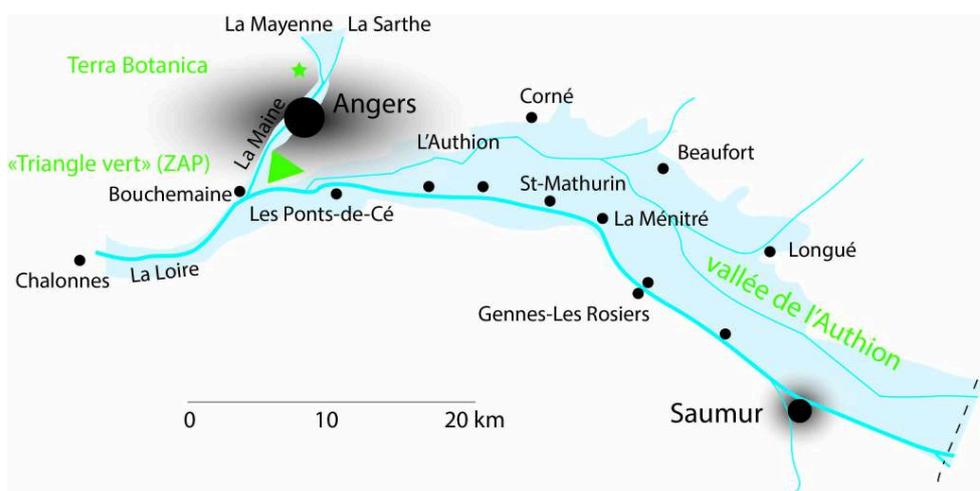
Figure 2. L'histoire horticole angevine avec l'émergence du « pôle du végétal »



Source : Davodeau, 2023

- 7 Le contexte politique dans lequel s'insèrent ces communes est un projet d'aménagement du territoire qui, dans les années soixante (avec la modernisation agricole de la vallée de l'Authion) comme 40 ans plus tard (les pôles de compétitivité), est pensé à la fois dans son cadre national et au niveau international. Ainsi, ancrage et ouverture sont articulés tout autant « tradition et innovation sont corrélées et présentées comme les deux fondements de la dynamique locale du secteur du végétal » (Oghina-Pavie, 2013 : 429). La puissance de « *mythe territorial du végétal* » (Buisson, 2016 : 628) repose également sur une trajectoire historique (re)tracée de façon linéaire « du roi René à Végépolys » (Gaignard, 2016). Ainsi, ce jeu des espaces et des temps permet des raccourcis fort efficaces : « *C'est le roi René qui a posé la première pierre du pôle végétal !* » (Gaignard, dans article *Ouest France* du 24/07/2009).

Figure 3. Carte de situation du pôle du végétal angevin avec ses trois sites emblématiques : la vallée de l'Authion à l'est, Terra Botanica au nord, le triangle vert au sud



Source : Davodeau, 2023

- 8 Les établissements de recherche et d'enseignement occupent une place importante dans la frise ci-dessus (Figure 2), car ils participent de cette dynamique « *et créent, à leur tour, des éléments d'individuation de la région angevine* » (*idem* : 428). Soulignons d'ailleurs que l'actuel « Campus du végétal¹⁰ » prolonge un projet oublié d'Université verte (1974) rapidement abandonné (1975) pour assurer au nouveau campus angevin une réelle dimension universitaire (plutôt que de l'enfermer sur une thématique unique en prise directe sur l'économie locale : Buisson, 2016, : 292)¹¹... Par ailleurs, le végétal devient l'objet d'un processus de patrimonialisation « *inséparable de cette dynamique collective* » (*idem*). Qu'il soit le support d'un projet touristique avec la création du parc à thème Terra Botanica en 2010, ou l'objet d'une stratégie de protection des terres agricoles du « triangle vert » avec la création de la Zone agricole protégée en 2018 à Saint-Gemmes-sur-Loire (Figure 2), « *le végétal devient ainsi patrimoine par la rencontre entre deux dimensions : une dimension locale liée à l'identité de la région angevine, et l'autre - générale - liée à la patrimonialisation de la nature* » (Buisson : 430). Cette conjonction entre les logiques économiques de production propres à la filière horticole, celles du marketing territorial qui se renforcent au fil des années sur la thématique du végétal angevin¹², et la valorisation patrimoniale et touristique conduisent à une polysémie évidente : « *Les contours du patrimoine végétal angevin sont imprécis. Il peut désigner les productions végétales spécialisées, les parcs, les jardins ou les monuments naturels, sans qu'il y ait de conflit apparent entre ces usages. S'agit-il seulement des vertus d'un mot ou bien d'une véritable identité multiforme ? Bien que sans lieu dédié, sans entité désignée, le végétal semble consensuel et porteur d'une représentation complexe, fondée à la fois sur le patrimoine et l'innovation* » (Oghina-Pavie, 2013 : 434). En prolongeant l'histoire horticole angevine et en l'ouvrant aux questions environnementales actuelles, la stratégie territoriale joue à la fois la carte du passé et du futur, et celle du local et du global.
- 9 La diversité de la prise en compte des espaces végétalisés urbains (Mehdi *et al.*, 2012) ainsi que « *l'ambiguïté du mot végétal dont le sens peut s'appliquer aussi bien à la douce nature qu'aux entreprises horticoles* » (Oghina-Pavie, 2013 : 433), explique sans doute « *le sentiment d'appropriation relativement faible du végétal* » (Deraëve, 2014), bien qu'aucune enquête d'opinion récente ne permette d'actualiser celle de 2009 utilisée dans l'article

cité¹³. La première place occupée par Angers dans le palmarès des « villes vertes » depuis 2014, ainsi que la tenue en 2022 du IHC (Congrès international d'horticulture)¹⁴ renforcent-elles le sentiment d'adhésion à cette « identité végétale » ? Cette actualité récente ne peut pas lui nuire mais, ces dernières années, l'évidence qui consiste à croire que « l'axe identitaire majeur de la région angevine est le végétal » (étude du Conseil de développement de la région angevine en 2011 citée par Oghina-Pavie, 2013, : 433) a été mise à mal avec les difficultés rencontrées par le Parc du végétal pour trouver son public. Ni tout à fait parc scientifique ni vraiment parc d'attractions, le désormais renommé Terra Botanica a longtemps souffert d'un positionnement hésitant, révélateur des ambiguïtés du végétal angevin (Davodeau, 2018). À la suite des premières années de faible fréquentation, la Cour des comptes avait en effet pointé le trop faible appui du parc sur la filière économique horticole angevine, soulignant là une sorte de rupture dans ce passage « de l'horticulture au végétal » (Oghina-Pavie, 2013). On comprend donc que les acteurs angevins veillent à ne pas trop s'enfermer dans une filière économique unique, et par conséquent fragile. L'essor ces dernières années d'une stratégie sur le numérique (Angers French Tech¹⁵) permet d'afficher une image plus « moderne », tout en l'inscrivant elle aussi dans une histoire locale qui n'est pas sans lien avec celle de l'horticulture angevine¹⁶. En diversifiant ainsi ses leviers d'attractivité, la difficulté pour le territoire angevin est de ne pas brouiller le message de la « ville verte » : l'enjeu est de parvenir à articuler ces deux stratégies territoriales, comme cela est fait à travers la mise en avant du « végétal connecté » (congrès *Vegetal Connect* à Angers le 09/09/2021) et la valorisation de ses diverses expressions techniques (ex. : capteurs « intelligents » pour l'arrosage).

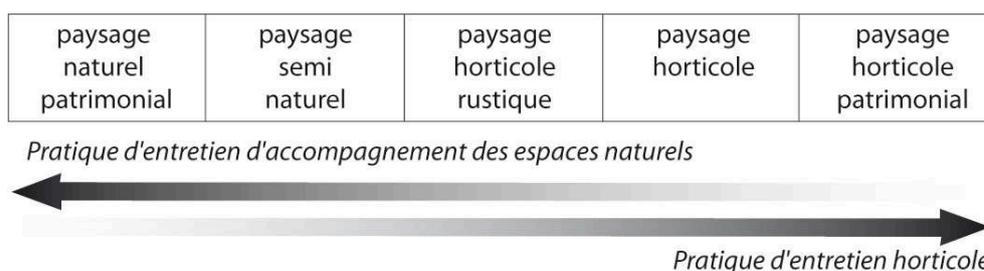
- 10 Ces stratégies de positionnement ne sont pas qu'un enjeu de communication, car derrière ces ajustements sémantiques se trament des évolutions dans les façons de penser et d'agir en matière d'urbanisme et d'environnement.

2. Les registres du végétal : du Schéma directeur des paysages au Plan nature en ville

- 11 « La ville d'Angers, consciente des enjeux des espaces de nature des territoires urbains à la fois esthétiques, sociaux, de santé publique, de source de biodiversité ordinaire et de rayonnement de son territoire, souhaite aussi augmenter la capacité de résilience de son territoire aux effets du changement climatique. En intégrant davantage les solutions végétales dans la planification urbaine, l'aménagement des forêts urbaines et d'espaces paysagers peut relever un grand nombre de défis. Il s'agit de penser l'espace urbain pour préserver la qualité de vie. » Cette déclaration du maire d'Angers (aujourd'hui ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), C. Béchu, en introduction du Schéma directeur (SD) des paysages angevins (2019-2025), exprime à quel point le végétal est pensé comme le levier pour affronter une diversité d'enjeux (esthétiques, sanitaires, écologiques, économiques). Ce contraste entre les problèmes et la solution questionne d'emblée le rapport entre le végétal et le paysage (car il s'agit d'un SD « des paysages »). Si la dimension végétale est une composante évidente de l'action paysagère (Davodeau, 2021), cette dernière n'est pas réductible à une stratégie de végétalisation, même mise au service d'une transition « par le paysage » (Folléa, 2019). On peut donc s'interroger sur l'intérêt de mettre autant en exergue le terme « végétal » dans un Schéma directeur.

- 12 Interpellé à ce sujet, un agent de la Direction des parcs, jardins et paysages de la ville confirme cette confusion produite par l'omniprésence du végétal dans les politiques d'aménagements à Angers. Il précise que si le paysagiste a bien pour rôle de modeler les paysages, « dans la tête des élus », le paysage se réduit souvent au végétal, et admet qu'il est « plus facile de parler de végétal, d'arbres, de gestion différenciée, de biodiversité, de changement climatique, car ces sujets sont abordés de façon plus quantitative et technique » (entretien du 19/08/21). Cela étant, l'agent reconnaît que répondre concrètement à ces demandes de solutions végétales produit pourtant bien de « nouveaux paysages », en témoigne d'ailleurs le fait que « les gens commencent à prendre des photos des prairies fleuries ou des bandes de propreté » (couloirs de tonte), ce qui est le signe que ces marqueurs de gestion sont appréciés et que les objectifs écologiques et économiques de la gestion différenciée ne butent plus, ou de moins en moins, sur des considérations esthétiques. Dans le SD des « paysages » sorti en 2019, la référence aux paysages est explicite pour affirmer la nécessité de « conforter l'identité paysagère de la ville d'Angers » (axe 1), c'est-à-dire à la fois « préserver et valoriser la diversité et la qualité des sites, milieux et paysages » (p. 58) en « confortant les ambiances paysagères identitaires au travers du végétal » (p. 60). Mais là encore, le végétal est la réponse apportée à la question de la diversité paysagère, formulée dès lors paradoxalement, puisqu'il s'agit à la fois de la valoriser et en même temps de l'atténuer en accentuant partout la végétalisation des paysages. Le paysage est une vue d'ensemble qui permet d'appréhender la totalité et la diversité du territoire angevin, à des échelles que celle du végétal ne permet pas d'appréhender. Cette idée du paysage comme cadre et non comme « catégorie d'action » est illustrée dans la typologie du SD (Figure 4). Cette catégorisation fait du paysage la catégorie englobante (mais pas une catégorie d'action), de la nature la variable d'ajustement, et du végétal une caractéristique paysagère (une catégorie d'action, la seule !) plus ou moins affirmée selon sa dimension horticole plus ou moins marquée.

Figure 4. « Cinq types de paysages et modalités d'entretien selon des zonages définis, en tenant compte des gammes végétales identitaires et des ambiances paysagères de la ville »



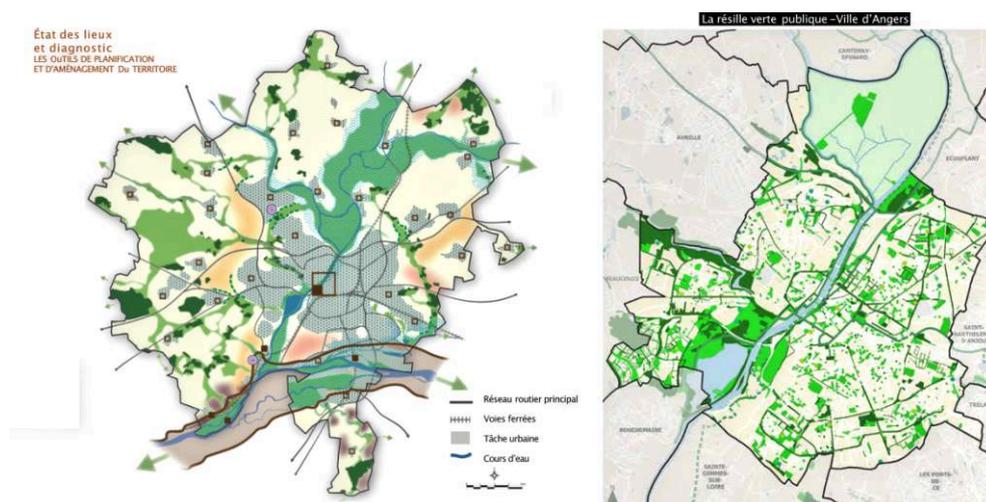
Sources : SD des paysages angevins 2019-25, ville d'Angers : 74

- 13 Le sujet des forêts urbaines est sans doute le cas plus illustratif des stratégies de végétalisation actuelles, dont les objectifs quantitatifs vont « parfois jusqu'à l'absurde » (Casi, 2020)¹⁷, ce qui ne manque pas en retour d'attiser des controverses¹⁸. Le SD annonce « un potentiel de 150 000 jeunes plants » qui composeront six forêts urbaines, la première étant plantée sur le plateau de Grésillé à proximité du lac de Maine. Dans le SD, la justification oscille entre une prise en compte du local (cadre de vie, essences locales) et du global (biodiversité, captation du CO₂, régulation thermique). Un agent du service des parcs et jardins souligne combien cette variable « végétale » prévaut sur la contextualisation du projet : le choix a été de trouver un site en urgence au risque

d'une implantation peu favorable (l'exposition plein sud de la parcelle), de planter très dense pour avoir un résultat visible à court terme, d'assumer que le boisement restera impénétrable, et par conséquent de ne pas chercher à l'inscrire dans des continuités pédestres et végétales préexistantes. Autrement dit, nous pouvons nous demander si l'approche quantitative du végétal durable ne s'est ici privée d'une réflexion paysagère d'ensemble ? Il est d'ailleurs étonnant de constater que la ville elle-même est consciente des limites de cette stratégie de végétalisation qui participe indirectement à une approche strictement quantitative du paysage : « *La valeur patrimoniale paysagère d'une ville s'apprécie trop souvent via les médias sur des bases purement statistiques [...] Mais l'intérêt d'un jardin, d'un parc, d'un paysage relève d'abord d'une approche sensible ; l'usage, le degré de satisfaction, le plaisir, l'émotion, le rapport au temps, à l'espace représentent des critères d'appréciation de la qualité d'un lieu beaucoup plus pertinents que ceux de leur superficie* » (Paysage : quantité ou qualité ? Site Internet de la ville).

- 14 Ainsi, après le SD des paysages (2019-25), la ville s'est dotée d'un Plan nature en ville (2021-25) qui « vient compléter, enrichir, accélérer et amplifier les actions » du document précédent (« il en est le socle », introduction : 3). On y retrouve l'essentiel du contenu du SD (chaque axe¹⁹ du plan commence par un rappel des actions du SD), ce que reconnaît volontiers l'agent de la Direction des parcs, jardins et paysages : « *Sur le fond, peu de nouveautés, ce document nous a surtout servi à actualiser nos actions, ce qui a été engagé et ce qu'il reste à faire, et de faire un point d'étape deux ans après le lancement du SD.* » Le passage du SD « des paysages » au Plan « nature » (Figure 4) signifierait donc moins une réorientation sur le fond (le maire a été réélu et la majorité reconduite) qu'une relance (avec l'arrivée d'une nouvelle adjointe chargée de l'environnement et des espaces verts). « *Il s'agissait de rendre visible ce qui existait et encore une fois de fixer des objectifs : chiffrés si possible, car cela nous permet de garantir des crédits et de pérenniser des actions qui devront être évaluées (le SD le stipule bien). Je considère ce SD comme une feuille de route de mandat en matière de végétal* » (élu). Pour autant le document porte de nouvelles actions qui relèvent d'un autre registre du « végétal » : aménager les aires de stationnement (action 26), végétaliser les cours d'école (27), aménager des prairies fleuries dans les quartiers (28), réaliser l'inventaire des zones humides (29), végétaliser les rues (30), implanter des Forêts Miyawaki (31), déployer des bons de végétalisation pour les particulier (32), promouvoir un potager dans toutes les écoles de la ville (34), concevoir une exposition sur le patrimoine arboré (35).
- 15 Spatialement (Figure 5), le passage du végétal dans le SD (végétal comme une dimension) au végétal dans le plan Nature (catégorie opérante) n'est pas si neutre, car les espaces ciblés par ces actions sont spécifiquement intra-urbains et les échelles d'intervention plus localisées : « infrapaysagères » en quelque sorte. Par ailleurs, la dimension technique des actions est plus affirmée et l'enjeu de la biodiversité domine celui du paysage (Petit-Berghem, 2015). Ces caractéristiques sont particulièrement adaptées à des objectifs quantitatifs (Figure 6) et à la possibilité de les mettre à profit dans les démarches de labellisation verte²⁰.

Figure 5. Du Schéma directeur des paysages de l'agglomération angevine (2017) au Plan Nature en ville de la commune d'Angers (2021), deux échelles de lecture du végétal angevin



Source : ville d'Angers

Figure 6. La nature angevine en chiffres avec trois indicateurs plus particulièrement mis en avant : la surface d'espaces verts par habitant, le budget consacré aux espaces verts par habitant, la distance moyenne entre l'habitant et l'espace vert

Engagements 2019-2025	Réalisations à juin 2021
<p>1 espace de nature à moins de 500 m de tout angevin 100 % de la population angevine dispose d'un parc, jardin, square paysager à moins de 500 m de son domicile</p>	
<p>Un investissement de 10 millions d'€ sur 6 ans*</p>	<p>5,2 millions d'€ (2019 + 2020)</p>
<p>De nouvelles plantations d'arbres annuelles avec a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 arbres d'alignement plantés / an • 50 arbres signaux plantés / an • 50 arbres fruitiers plantés / an 	<p>2 éditions : 117 arbres de rues 3 éditions : 155 arbres signaux 3 éditions : 361 arbres fruitiers</p>
<p>Un programme de forêts urbaines de 150 000 arbres avec au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 000 arbres secteur Balzac/Baumette, • 15 000 arbres secteur Belle-Belle Angers / Beaucouzé, • 45 000 arbres secteur Lac-de-Maine Angers / Bouchemaine, • 20 000 arbres frange Hauts-de-Saint-Aubin Angers / Avrillé • 35 000 arbres secteur Monplaisir Angers / Écouflant, • 10 000 arbres frange Frémur Angers / Sainte-Gemmes-sur-Loire 	<p>Secteur Lac-de-Maine Angers / Bouchemaine : 44 665 jeunes plants d'arbres (+75 402 jeunes plants d'arbustes)</p>
<p>50 mini-jardins aménagés / an</p>	<p>Fin 2020 : 491 mini-jardins en pied de façade soit 2118 m² ou 530 m² d'espaces végétalisés Pour 2021 : Programmation de 60 mini-jardins supplémentaires</p>

Source : Ville d'Angers, Plan Nature en ville : 12

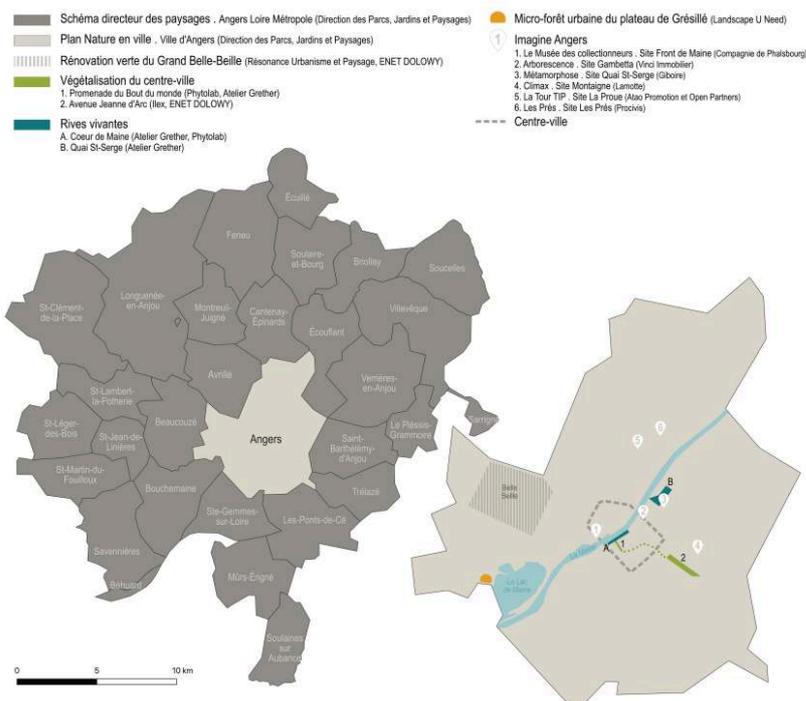
- 16 Ces deux modalités de pensée aménagiste qui s'illustrent à travers le SD des paysages et le Plan Nature en ville cohabitent aujourd'hui dans l'espace urbain angevin. Elles se matérialisent concrètement sous la forme d'opérations d'aménagement diverses, mais

toutes fortement publicisées par les élus et les acteurs de l'aménagement à travers la promotion d'une nature en ville, le plus souvent réduite à sa dimension végétale.

3. La mise en récit du végétal dans les projets urbains angevins, un changement de paradigme ?

- 17 La Figure 7 localise les opérations angevines sur lesquelles s'appuie notre propos, mais reflète une tendance plus générale au niveau national. Ces projets témoignent d'un double glissement de la pensée aménagiste. Le premier est le rôle attribué au végétal et aux espaces ouverts en ville qui évolue, depuis une vision paysagère visant l'amélioration du cadre de vie (dans ses formes, usages, ambiances) et la mise en cohérence d'espaces publics, vers une vision écologique cherchant à maximiser les services écosystémiques du végétal urbain. Le second concerne l'échelle de pensée et d'action aménagiste qui perd l'ambition d'assurer de grandes continuités paysagères pour promouvoir des interventions de végétalisation plus ponctuelles et reproductibles en tout lieu ou presque. Cette manière de penser la ville s'appuie sur une vision de la nature plus normée, écologisée, davantage morcelée spatialement, et progressivement incarnée par un végétal quantifiable (Figure 6).

Figure 7. Périmètres des documents de planification et localisation des projets urbains mettant en récit la nature et le végétal à Angers



Source : Geisler, 2023

- 18 Une catégorie d'opérations illustre particulièrement cette tendance de l'usage du végétal dans la fabrique urbaine. On peut les qualifier de projets « d'acupuncture végétale », représentatifs d'une manière marketing de faire la ville durable aujourd'hui. Ici, le végétal y est mobilisé comme un objet-outil-matériau²¹ tantôt vanté pour ses

qualités esthétiques (matériau vitrine : façades et toitures végétalisées, jardins suspendus, jardinières, « bosquets perchés », « strates litho-végétales »²²) ou écologiques (îlots de fraîcheur urbains, prairies fleuries d'espèces locales favorisant la biodiversité...). On peut dans cette catégorie évoquer le concours « Imagine Angers », inspiré de « Réinventer Paris » et autres appels à projets (urbains) innovants (API). Ces concours, développés certes dans un contexte de pression budgétaire pour les collectivités locales et mobilisant les acteurs privés (cette dimension n'est pas neutre dans le repli du paysage au végétal urbain), contribuent par le choix arbitraire des sites, le faible ancrage territorial des projets (Béhar *et al.*, 2018), et la délégation de la programmation à des groupements privés basant cette dernière sur l'offre (l'attractivité) plutôt que la demande (les besoins) (Greco *et al.*, 2018), à un urbanisme décontextualisé. Si l'un des objectifs annoncés dans le règlement d'Imagine Angers est de « végétaliser les nouvelles opérations d'urbanisme et renforcer encore la présence du végétal dans le tissu urbain existant²³ » en s'appuyant sur l'identité végétale angevine, une minorité de projets proposent une accroche au paysage urbain angevin marqué par la Maine, reliant basses vallées angevines au nord et prairies de la Baumette au sud. Le paysage angevin (sa rivière et sa végétation locales) y est alors évoqué de manière anecdotique, les jardins de cœur d'îlot cherchant à reproduire « les strates végétales naturelles locales » ou les courbes du bâti évoquant les méandres de la rivière. Mais le plus souvent, le végétal, mis en scène au service d'une architecture qui se dit durable, y est plaqué comme un objet-vitrine. On le retrouve décliné en une panoplie d'éléments végétalisés ou évoquant le végétal, récurrents et peu adaptés au contexte : arbres et arbustes en toitures et sur balcons, murs végétalisés, jardinières, microserres, etc. Parfois encore, le végétal est convoqué de manière métaphorique, que ce soit dans l'intitulé ou dans l'architectonique des bâtiments : le projet Arborescence repose par exemple sur une structure porteuse en forme de tronc et « l'ondulation des balcons et des jardinières évoque le mouvement du vent dans les branches d'un arbre²⁴ », alors que la structure de la tour TIP se dit inspirée par la mangrove, rencontre entre l'eau (la Maine) et le végétal, prenant la forme d'« une architecture prise par un exosquelette invasif » (*idem*). Quand ce n'est pas l'objet-végétal qu'on appose sur un bâtiment de manière artificielle, c'est un paysage venu d'ailleurs que l'on vient associer de manière conceptuelle à une architecture.

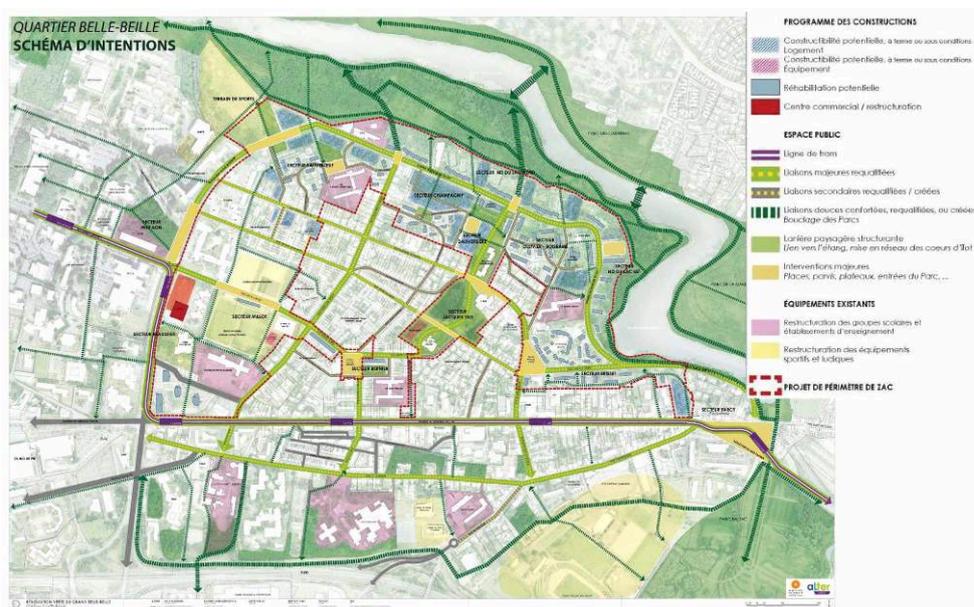
- 19 À cette palette de formes du végétal est associée une diversité de fonctions végétales aux vertus multiples : écologiques, quand le végétal est convoqué pour le traitement acoustique et thermique de l'environnement urbain, la réduction de la pollution atmosphérique, son intégration dans des corridors écologiques, le développement d'une biodiversité locale ; ou productives et sociales quand le végétal est associé à l'agriculture urbaine, prenant la forme de serres sur les toits, de jardins familiaux et partagés, de cultures sur dalles, ou de jardinières comestibles. Cette dernière fonction du végétal, souvent avancée par de nombreux projets d'urbanismes innovants pour emporter les concours, est révélatrice d'un argumentaire alimentaire parfois trompeur, ou « food-washing » (Macé Le Ficher, 2018). Ici aussi, chaque surface végétalisée est quantifiée pour en appuyer la valeur : 330 m² de jardins partagés pour l'un (Arborescence), 3 500 m² d'espaces plantés pour l'autre (Métamorphose)... (Figure 7).
- 20 La ville néolibérale doit faire de ses natures un atout compétitif dans la concurrence territoriale (Ernwein, 2019). En mettant en avant des objectifs de surfaces végétalisées et des quantités d'arbres-individus, elle s'expose au risque de décontextualiser ses

réponses. La controverse que nous avons évoquée plus haut à Angers au sujet de la forêt urbaine plantée sur le plateau de Grésillé a clairement mis en évidence cette tension entre l'intention globale affichée (lutter contre le changement climatique) et la privation assumée du bois pour les habitants du quartier du lac de Maine²⁵. Cette façon de penser et d'agir sur la nature en ville mobilise souvent des références comme les forêts Miyawaki (c'est le cas à Angers) ou le jardin planétaire de Gilles Clément, qui jouent malgré elles comme des arguments d'autorité, voire des modèles d'aménagement (ce qui offre un contrepoint à l'hypothèse de l'urbanisme durable comme anti-modèle, Carriou et Ratouis, *op. cit.*).

- 21 L'arrière-plan de cette vision quantitative de la nature est le principe « éviter-réduire-compenser » qui permet de (faire) croire, par exemple, que les arbres que l'on supprime ici peuvent être remplacés par ceux que l'on replante ailleurs : principe abstrait que la réalité vient contredire, comme nous l'avons vu lorsque les abattages liés aux travaux du tramway à Angers provoquent une controverse délicate en période préélectorale... Les arbres vertueux pour l'environnement et la santé ne remplacent pas ceux auxquels les riverains et les usagers étaient attachés (Tollis, 2013).
- 22 D'autres projets sont révélateurs de la manière dont les deux modèles peuvent cohabiter, entre d'un côté la mise en valeur de continuités paysagères pour améliorer le cadre de vie, et de l'autre des opérations plus ponctuelles de verdissement. La tentative de végétalisation du cœur de ville depuis l'avenue Jeanne d'Arc jusqu'à la promenade du Bout-du-Monde, la « rénovation verte du Grand Belle-Beille », cherchant à mieux connecter les parcs de l'étang Saint-Nicolas avec le quartier de grand ensemble, et les projets « Cœur de Maine » et « Rives vivantes » visant à renouer avec la Maine et réconcilier les deux berges, ont en commun d'avoir l'ambition de se déployer à l'échelle du « grand paysage », tout en s'appuyant sur des actions sur l'espace beaucoup plus ponctuelles, voire éphémères²⁶. Si le végétal y est à chaque fois convoqué sous la forme d'une résille/trame verte reliant en réseau des espaces publics aux usages récréatifs variés, il y revêt des formes, fonctions et usages variés qui peuvent être discutés.
- 23 Le Plan de végétalisation du cœur de ville, lancé en 2016, a été mis en avant à travers deux opérations d'aménagement primées : la promenade du Bout-du-Monde (Prix spécial « Cœur de ville » aux Victoires du Paysage 2018) et l'avenue Jeanne-d'Arc (Victoire d'argent dans la catégorie « maîtres d'ouvrage publics & bailleurs sociaux – espaces publics urbains grande échelle » aux Victoires du paysage 2021). Ce plan de végétalisation « pérenne ou temporaire, voire événementielle » visait à rejoindre ces deux extrémités du centre-ville à travers un cheminement végétal passant, entre autres, par la place du Ralliement. Si ces deux aménagements ont été bien reçus, tant par le monde professionnel que par la société civile, c'est moins par leur plus-value que par leur volonté de pacifier des usages « déviants » de l'espace public à proximité de quartiers aisés, et de mettre en valeur un patrimoine architectural et paysager remarquable : le château des ducs d'Anjou et la perspective classique de l'avenue Jeanne-d'Arc, ancien jeu de mail²⁷. Le « parcours végétalisé » reliant ces deux polarités a quant à lui fondu comme peau de chagrin au regard des contraintes techniques imposées par la complexité des réseaux souterrains : plantations de vivaces réduisant la place du piéton déjà contrainte dans cette partie de la ville en pieds de murs, plantes grimpantes sur potelets et câbles en façades, végétalisation éphémère annuelle de la place du Ralliement.

- 24 La « rénovation verte du Grand Belle-Beille », entamée depuis 2018 et sur une période de 10 ans dans le cadre du NPNRU, vise à « créer des perméabilités vertes pour infiltrer le grand paysage vers le cœur de Belle-Beille, et offrir un cadre de vie agréable, support d'usages et favorable aux modes de déplacements actifs²⁸ ». Ici, la « résille verte » ou « lanière paysagère » vise à restructurer le quartier, accompagner les mobilités douces, qualifier les ambiances paysagères afin de « singulariser les lieux²⁹ » (Figure 8). Elle cherche à agir sur l'identité du quartier, autant pour en modifier l'image négative de grand ensemble (en lui préférant celle d'un écoquartier : « rénovation verte du grand Belle-Beille ») que pour valoriser son patrimoine végétal déjà très important. Cette stratégie planifiée de « résille verte » se superpose à des projets de végétalisation plus ponctuels, pensés au coup par coup, parfois éphémères, comme l'aménagement de jardins en pieds d'immeubles ou de jardins temporaires sur des parcelles laissées vacantes après la démolition d'immeubles.

Figure 8. Schéma d'intentions montrant la structuration du quartier par une « lanière paysagère »



Source : Étude d'impact de la ZAC de Belle-Beille, SCE, 2019

- 25 Le projet Cœur de Maine (livré en 2019), vise quant à lui à redonner aux Angevins l'accès à leur rivière en réduisant en partie le trafic des voies sur berges. L'esplanade Cœur de Maine, incarnant particulièrement le projet, a pour vocation à intégrer « plus fortement ce grand boulevard [les voies sur berges] au paysage urbain d'Angers en végétalisant des espaces conquis sur le bitume³⁰ ». En l'état actuel, la dalle végétalisée (qui surplombe une surface bitumée à peu près équivalente à celle qui précédait l'opération), si elle favorise une reconquête visuelle de la Maine et offre une extension du centre-ville appréciée en soirée (ce qui n'est pas sans poser des problèmes aux riverains), n'intensifie en rien les pratiques sociales au bord de l'eau ou sur l'eau (les accès à la rivière ne sont pas améliorés). Sa capacité à « renforcer le corridor écologique formé par la Maine » (*idem*) peut être mise en doute du fait de sa nature et son isolement. Cette critique portée sur l'intervention morcelée sur les espaces publics des berges angevines (notamment au regard du projet plus ambitieux de la municipalité précédente – Collectif Critique et projet de paysage, 2021) peut être relativisée au

regard de l'intégration sur le temps long du projet Cœur de Maine et de son esplanade dans un projet en cours plus vaste : « Rives vivantes ». Celui-ci, à travers la renaturation et la piétonnisation des berges, vise à relier les projets isolés Cœur de Maine et Quai Saint-Serge (sur la rive gauche) et à investir la rive droite, assurant ainsi une continuité paysagère et des mobilités douces entre l'île Saint-Aubin au nord-ouest et les prairies de la Baumette au sud-est.

- 26 Le glissement d'une approche socialisée des espaces végétalisés à une approche plus écologique et comptable du végétal n'est pas qu'une façon nouvelle (une mode, en somme) de qualifier des stratégies identiques. De la même façon que la trajectoire *de l'horticulture au végétal* (Oghina-Pavie, 2021) ne désigne pas qu'une modification sémantique, mais une nouvelle stratégie territoriale, celle *du paysage à la nature en ville* visible dans le passage du SD des paysages au Plan Nature en ville décrit aussi une autre façon de penser et d'agir. Ainsi la végétalisation des cours d'école (contre les îlots de chaleur urbains), la multiplication des prairies fleuries dans les quartiers (pour que chacun ait son quota de biodiversité), l'incitation des particuliers à végétaliser leurs rues, etc., toutes ces opérations infléchissent l'héritage de l'horticulture angevine pour répondre à des enjeux globaux selon une approche hygiéniste, techniciste et quantitative du végétal (l'indicateur le plus mis en avant étant la surface d'espaces verts par habitant). Les enjeux liés aux transitions et au changement climatique, ceux de l'économie locale et du marketing territorial convergent et font du végétal non seulement le mot qui tend à désigner tous les espaces peu ou prou considérés comme verts³¹, mais un levier pour répondre à tout et à toutes les échelles (la Ville, l'agglomération, le Département s'approprient ce discours, renforçant d'autant le flou sur les limites spatiales du pôle du végétal³²). Mais la plasticité du terme (Oghina-Pavie, 2021), aussi extensif soit-il, lui permet-elle pour autant de couvrir toutes les natures angevines ?

Conclusion : les angles morts du récit sur le végétal angevin

- 27 Quantification, labellisation et généralisation des « bonnes pratiques » (exemple à Angers du « Challenge Jardins familiaux ») participent d'une normalisation et d'une standardisation de la ville durable (Adam, 2017), alors même que les discours qui la défendent mettent en avant la nécessité de s'appuyer sur ses particularités géographiques et historiques. Ce paradoxe montre qu'en dépit de son puissant système de valeurs, le développement durable s'opérationnalise « *par l'application de procédés de conception et de fabrication standardisés, l'emploi d'outils identiques et d'instruments normatifs* » (*idem* : 4). Si ces procédés de normalisation de la ville durable ont d'abord porté sur les formes bâties³³, les stratégies actuelles de végétalisation participent de leur extension sur les espaces ouverts. Le Schéma directeur des paysages angevins, puis le Plan Nature en ville ne témoignent pas réellement d'un changement de paradigme d'aménagement. Notre analyse conduit plutôt à les lire comme un passage entre deux modèles aménagistes qui, bien que reposant sur des leviers et modalités d'action différents, sont tous les deux au service d'une même politique de développement durable : à Angers comme ailleurs, celle-ci s'appuie sur une approche environnementale de plus en plus focalisée sur des solutions techniques pensées dans une vision écologique cherchant à maximiser les services écosystémiques du végétal

urbain. Cette fabrique urbaine, nous l'avons vu, s'appuie sur une vision de la nature plus normée, davantage morcelée spatialement, et progressivement incarnée par un végétal quantifiable, au détriment d'une lecture plus large des enjeux du développement durable. Cette tendance est générale, mais elle s'exprime particulièrement à Angers où la tradition horticole se prête à cette approche technique et scientifique de la nature en ville. C'est pourquoi le slogan de la « ville verte » qui tend à s'imposer ne doit pas être entendu comme une revendication en faveur d'une quelconque alternative écologiste : aujourd'hui comme dans les années 1970, celui-ci s'inscrit dans le discours politique dominant porté par les acteurs économiques en place : « *L'emploi du terme vert tel que nous le trouvons en Anjou dans les années 1974-1975 émane d'acteurs bien insérés dans le tissu économique et social local* » (Buisson, 2016, : 307). Depuis avril 2022, ces acteurs cherchent à se fédérer en « *scène végétale urbaine* » sous le slogan « *Angers Supernature* » dans l'objectif d'inciter les Angevins à « devenir des super-héros de la nature » (M. Favre d'Anne, dans article *Ouest France* du 23/04/2022). Les slogans de cette « communication verte » institutionnelle sont parfois repris à revers par la société civile en opposition à des projets d'aménagement portés par ces mêmes institutions³⁴.

- 28 Un autre récit sur le végétal est pourtant possible si l'on prend un recul critique sur les catégories spatiales habituellement attribuées au « végétal » ou aux espaces « verts » angevins. Comme toute carte qui dissimule autant qu'elle montre, celle des espaces verts mise en ligne par les services municipaux est élaborée à partir de catégories orientées sur les fonctions environnementales et récréatives (espaces naturels/parcs et jardins/plaines et jeux), éclipsant les fonctions productives. Dans cette carte comme dans les discours politiques angevins sur la nature en ville, le végétal horticole et la végétation agricole sont les angles morts de ce récit territorial. La place des lieux passés et actuels de la production horticole et les paysages de serres associés sont quasi absents. Cette invisibilisation ne révèle-t-elle pas les ambiguïtés d'une filière locale qui repose sur une main-d'œuvre saisonnière mal rémunérée dans une filière économique très consommatrice d'énergies fossiles (chauffage des serres) ? L'invisibilisation du végétal sous plastique contraste avec le *tape-à-l'œil* du végétal-vitrine des espaces publics et privés du centre urbain dense. Ce végétal-là s'assume, lui, alors qu'il ne représente qu'une surface infime des espaces végétalisés et qu'il contribue au processus de gentrification de l'espace urbain, dans le centre-ville mais aussi de plus en plus dans les quartiers périphériques.

BIBLIOGRAPHIE

Adam M., 2017, « Concevoir l'urbain durable. De l'injonction généralisée aux réalisations standardisées, les concepteurs face à la normativité économique et technique », *RIURBA Revue internationale d'urbanisme* n° 3, <http://archive.riurba.review/Revue/concevoir-lurbain-durable-de-linjonction-generalisee-aux-realisation-standardisees-les-concepteurs-face-a-la-normativite-economique-et-technique/>.

Béhar D., Bellanger E., Delpirou A., 2018, « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », *Métropolitiques*, dossier « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », <https://metropolitiques.eu/La-production-urbaine-en-chantier-heritages-enjeux-et-perspectives-des-appels-a.html>.

Blanc N., Clergeau P., 2013, *Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*, Antony, Le Moniteur, 340 p.

Buisson B., 2016, *Le pôle végétal en Pays de la Loire. Histoire d'une synergie territoriale 1965-2005*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, université d'Angers, 638 p.

Burel F., Baudry J., 1999, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Éditions Tec & Doc, 359 p.

Chesneau I. (coord.), 2021, *La ville mot à mot*, Marseille, Parenthèses, coll. « Eupalinos », 221 p.

Carriou C., Ratouis O., 2014, « Quels modèles pour l'urbanisme durable ? », *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/Quels-modeles-pour-l-urbanisme.html>.

Collectif Critique et projets de paysage, 2021, « La critique d'espace public : dire le politique du projet de paysage », in *Projets de paysage*, n° 24, <https://doi.org/10.4000/paysage.20958>.

Davodeau H., 2021, *L'action paysagère. Construire la controverse*, Versailles, Quæ, coll. « Synthèses », 166 p.

Davodeau H., 2018, « Au-dessus des plantes. Aménagement du parc Terra Botanica à Angers », *Banc public*, n° 37, avril, <http://revuebancpublic.blogspot.com/2018/05/banc-public-n37-mai-2018-au-dessus-des.html>.

Deraëve S., 2014, « La valorisation du végétal à Angers : de la ressource au patrimoine ? », *Territoire en mouvement, revue de géographie et aménagement*, vol. 21, p. 69-81, <https://doi.org/10.4000/tem.2304>.

Emelianoff C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'information géographique*, vol. 71, n° 3, p. 48-65, <https://doi.org/10.3917/lig.713.0048>.

Ernwein M., 2019, *Les natures de la ville néolibérale : une écologie politique du végétal urbain*, Grenoble, Éditions de l'Université Grenoble Alpes, 232 p.

Folléa B., 2019, *L'Archipel des métamorphoses. La transition par le paysage*, Marseille, Parenthèses, coll. « La Nécessité du paysage », 128 p.

Gréco L., Josso V., Rio N., 2018, « Les "réinventer" : un concours de programmation... sans programmiste ? », *Métropolitiques*, dossier « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », <https://metropolitiques.eu/Les-Reinventer-un-concours-de-programmation-sans-programmiste.html>.

Gaignard J.-L., 2016, *Du roi René à Végépolys. Les plantes naissent et fleurissent en Anjou*, co-édition Terre des Sciences, Terra Botanica, Végépolys, 180 p.

Macé Le Ficher P., 2018, « Appels à projets urbains innovants : l'alimentation au risque du food-washing », *Métropolitiques*, dossier « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », <https://metropolitiques.eu/Appels-a-projets-urbains-innovants-l-alimentation-au-risque-du-food-washing.html>.

Matthey L., 2014, « L'urbanisme qui vient », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, Les valeurs de la ville, <https://journals.openedition.org/cybergeo/26562>.

Mehdi L., Weber C., Di Pietro F., Selmi W., 2012, « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, <https://doi.org/10.4000/vertigo.12670>.

Oghina-Pavie C., Rivière L.-M., 2010, « L'émergence du pôle végétal angevin (1965-1980) », *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, n° 14/2010 spécial « Histoire du végétal en Anjou », Association des Amis des Archives d'Anjou, p. 133-146.

Oghina-Pavie C., 2013, « De l'horticulture au végétal : patrimoine et identité angevine », in Saupin G., Vivier N., Morice J.-M., *Atlas des nouveaux patrimoines*, Rennes, PUR.

Robert-Muller Ch., Allix A., 1923, « Un type d'émigration alpine : les colporteurs de l'Oisans », *Revue de géographie alpine*, tome 11, n° 3, p. 585-634, <https://doi.org/10.3406/rga.1923.5528>.

Robinson C., 2018, « Que peut un récit pour un projet urbain. Point de vue d'un écrivain sur les potentiels du récit en urbanisme », *Les Carnets du POLAU*, n° 2, 36 p, <https://polau.org/wp-content/uploads/2017/11/CDP-Que-peut-un-re%CC%81cit-pour-un-projet-urbain.pdf>.

Tollis C., 2013, « Pour le meilleur et pour le pire ! Les arbres en ville peuvent-ils faire patrimoine ? Analyse des spatialités concurrentes arbres-riverains à Grenoble », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 16, <https://doi.org/10.4000/vertigo.13736>.

NOTES

1. Charte d'Aalborg issue de la conférence européenne sur les villes durables en 1994, puis Aalborg+10 : Les engagements d'Aalborg. Inspiring futures (2014).
2. « Le développement durable, c'est faire avec le contexte et non appliquer un modèle » (entretien auprès d'un élu d'Angers, 01/10/21).
3. Consulté le 03/02/2023.
4. Le « bon » roi René et son goût des jardins (1409/1480), l'entreprise Vilmorin (créée en 1743) toujours présente à La Ménitrie à l'ouest d'Angers, le pépiniériste André Leroy (1801/1875), l'homme politique Edgard Pisani à l'initiative de l'aménagement de la vallée de l'Authion (1918/2016).
5. La Convention européenne du paysage (2000) définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».
6. « De l'horticulture au végétal », C. Oghina-Pavie, séminaire interne de l'UMR ESO du 15 novembre 2021, Angers.
7. « Le terme "Végétal" apparaît rapidement comme permettant de transcender les catégories à plusieurs niveaux. Transcender les secteurs de production d'une part (puisqu'il inclut aussi bien l'horticulture que les semences, le maraîchage, l'arboriculture fruitière et d'autres productions) et transcender les catégories d'organisations de l'autre ("Végétal" peut faire référence à des entreprises, à des syndicats, des organismes de recherche ou d'enseignement) » (B. Buisson, 2016 : 9).
8. Dans sa thèse, B. Buisson fait un recensement du terme végétal : « Cité du Végétal (avec et sans majuscule), jardin des biotechnologies végétales, fièvre verte, industrie du végétal, l'Anjou à la conquête de l'espace vert, pôle des biotechnologies végétales, espace végétal, silicon valley de la plante, Manufacture Verte, le thème du végétal, centre du végétal, plate-forme des valorisations techniques du végétal, cité des technologies du végétal, centre français des

technologies de la plante, technopôle des productions végétales. Une telle profusion nous interpelle et montre bien la diversité des effets mobilisables, en insistant tantôt sur le "vert", tantôt sur l'aspect scientifique du végétal adjectif, tantôt (le plus souvent) sur un végétal substantivé qui semble dégagé de son attache scientifique et évoqué de manière plus englobante, et plus spécifique au Maine-et-Loire. D'autre part, nous voyons pour une fois (et c'est la première fois dans ce sens) le Végétal orthographié avec une majuscule » (Buisson, 2016 : 488-489).

9. « Le végétal est la seule force économique réelle du département » affirmait dès 1985 un responsable de la CCI d'Angers (cité par Buisson : 5).

10. « 250 chercheurs et ingénieurs, 10 000 m² de serres expérimentales, 8 000 m² de laboratoires spécialisés » selon la communication de la ville (plaquette Angers et le végétal).

11. Ce projet d'université tournée vers l'horticulture et l'agronomie cherchait aussi à mieux faire collaborer l'université avec l'École d'horticulture, ce qui reste un enjeu fort 45 ans après.

12. Voir au sujet de cette question de marketing territorial par le végétal : Journée d'étude « La résonance du végétal à Angers : du cluster à la scène urbaine », le 07 décembre 2021.

13. Les projets citoyens soutenus par la Ville au titre du Budget participatif éclairent d'une certaine façon cette demande sociale. Exemples de projets sélectionnés en 2020 : « Îles flottantes » (radeaux végétalisés sur la Maine), « Cultivons nos murs !! » (végétalisation de façades), « Forêts urbaines participatives à la méthode Miyawaki » (boisements très denses), « Parcours de jeux thématiques dans les parcs angevins » (travail de sensibilisation), « Shinrin-Yoku au Parc Balzac » (pratique thérapeutique du « bain de forêt »), « Créons ensemble une mini-forêt dans le parc de la patinoire ».

14. Notons la manière dont cet événement scientifique est présenté dans la presse locale : « Hôte du Congrès international d'horticulture, l'Anjou célèbre une histoire végétale unique » (*Ouest France*, 22/07/22).

15. Entreprise coopérative, #AngersFrenchTech entend être « l'écosystème de référence en France sur toute la chaîne de valeur des objets connectés (IoT) et de l'innovation autour des nouveaux usages associés ».

16. « Installée à Angers dans l'usine de Belle-Beille en 1963, la société d'informatique et d'électronique BULL devient rapidement le poids lourd de l'industrie angevine. C'est son implantation et son influence qui déterminent à Angers la création progressive d'un secteur économique, qui se trouvera encadré par un pôle (à l'origine le pôle Productique) [...] sur le modèle du pôle de Physiologie végétale » (Buisson, 2016 : 607).

17. « Urbanisme : la poussée des villes-forêts divise les architectes paysagistes », *Le Monde* du 14/11/2020.

18. « Vous proposez donc de planter 30 000 arbres sur 3 hectares, soit une densité de 10 000 arbres à l'hectare. C'est dense ! Très dense ! Une densité inutile qui aboutira à de l'élagage, à du gâchis d'argent public ! En effet, quand on regarde les techniques forestières recommandées très officiellement par le ministère de l'Agriculture « Réussir sa plantation forestière », la densité maximale proposée est de 4 444 arbres/ha. Et ce qui est recommandé par les spécialistes, c'est moins, et plutôt de l'ordre de 1 000 à 2 000 arbres/ha ! [...] » Un conseiller de l'opposition, enseignant-chercheur en écologie (*journal Angers Info* du 28/01/2019).

19. Axe 1 : Conforter l'identité paysagère de la ville d'Angers, Axe 2 : Concevoir et gérer de façon durable, Axe 3 : Connaître, préserver et développer le patrimoine arboré, Axe 4 : Sensibiliser et fédérer, Axe 5 : Valoriser, suivre et évaluer.

20. « Labelliser les espaces paysagers » est un objectif annoncé du SD du paysage (axe 5 : Valoriser, suivre et évaluer le schéma directeur) : Angers première « ville verte » de France, Angers récompensée de quatre libellules au concours « Capitales françaises de la biodiversité » en 2016, trophée « Fleur d'or 2016 », label Écojardin depuis 2013, récompenses aux « Victoires du paysage » en 2018, et « Meilleure grande ville pour la biodiversité » en 2022 au concours « Capitales françaises de la biodiversité ».
21. L'objet est ici entendu comme un élément visuel, maniable et indépendant, avec une identité propre (l'arbuste, la jardinière). L'outil est un moyen d'agir sur quelque chose (le végétal qui rafraîchit, améliore la qualité de l'air, maintient la biodiversité...). Et le matériau un type de matière, pouvant être associé à une couleur (ici le vert), entrant dans la construction d'un objet (dans notre cas le bâtiment).
22. Éléments de projet extraits des supports de la présentation publique du projet Climax par l'équipe lauréate en 2017.
23. « Règlement. Imagine Angers : appel à projets urbains innovants », Ville d'Angers, 2017.
24. Extrait de la présentation publique du projet par l'équipe lauréate en 2017.
25. Une autre micro-controverse émerge dans le quartier de Belle-Beille où, dans le cadre de la politique de rénovation urbaine, le projet d'implantation d'une parcelle « d'agriculture urbaine » est dénoncé par les habitants au motif qu'elle condamne un espace de jeu informel pour les enfants. Ainsi, sous le panneau de la Ville annonçant « *Bientôt une ferme urbaine* » des riverains ont ajouté : « *Laissez-nous notre joie de vivre* »/« *Enfants privés de la seule aire de jeu. Enfants en colère. Tristes. Déçus. Non. Non. Pas de jardin* ».
26. Parmi eux, la végétalisation de pieds d'immeubles et le jardin éphémère annuel estival sur la place du Ralliement dans le centre-ville ; l'aménagement d'un jardin réversible sur la place de la Dauversière et l'implantation de keyhole gardens dans le quartier de Belle-Beille.
27. La concertation avec les riverains a conduit à instrumentaliser cet argument : voir « L'aménagement de l'avenue Jeanne-d'Arc fait polémique », *Ouest France* du 03/12/2016.
28. Dossier de réalisation de la ZAC de Belle-Beille, ALM-Alter, 2019.
29. Étude d'impact de la ZAC de Belle-Beille, SCE, 2019.
30. Support de présentation de la réunion publique « Rives vivantes », mars 2021.
31. D. Buisson pointe « le rôle clé joué par la brochure *L'Expansion verte créée par la Jeune chambre économique d'Angers en 1973 dans la genèse de l'institutionnalisation du "pôle du végétal"* » (Buisson, 2016 : 299-306).
32. Depuis 2019, les territoires de Végépolys Valley se sont considérablement élargis autour de la fusion de Végépolys à Angers et Céréales Vallée – Nutravita à Clermont-Ferrand, consulté le 03/02/23.
33. Labels et certifications HQE (Haute qualité environnementale), HPE (Haute Performance Énergétique), THPE (Très haute performance énergétique), BBC (Bâtiment basse consommation), RBR (Règlementation bâtiment responsable), etc.
34. Pour comprendre les slogans détournés de la ville verte, consulté le 10/02/2023.

RÉSUMÉS

Cet article vise à analyser la mise en récit du végétal à Angers entre 2014 et 2022 par les pouvoirs publics et les acteurs de l'aménagement. Notre objectif est de tenter de comprendre comment le tournant de la ville durable et les « transitions » renouvellent les discours et les actions sur la nature et les paysages en ville dans un territoire historiquement marqué par l'horticulture et le végétal. La méthode repose sur l'analyse de documents de planification (le Schéma directeur des paysages et le Plan Nature en ville notamment), de projets urbains récents ou en cours, et des entretiens auprès de services en charge de ces questions d'environnement et d'espaces verts.

This article aims at analyzing the narrative of the vegetal in Angers between 2014 and 2022 by the public authorities and the actors of the urban development. Our objective is to try to understand if and how the turning point of the sustainable city and the « transitions » renew discourses and actions on nature and landscapes in the city in a territory historically marked by horticulture and vegetal. The method is based on the analysis of planning documents (especially the Landscape Master Plan and the Nature in the City Plan), recent or ongoing urban projects, and interviews with departments in charge of these environmental and green space issues.

INDEX

Keywords : Angers, vegetal, landscape, nature, urban planning, urban design, storytelling

Mots-clés : Angers, végétal, paysage, nature, planification urbaine, projet urbain, mise en récit

AUTEURS

HERVÉ DAVODEAU

Hervé Davodeau est maître de conférences en géographie, urbanisme et aménagement. Ses recherches portent sur les politiques publiques du paysage, les pratiques professionnelles des paysagistes, les mobilisations sociales autour du paysage.

L'Institut Agro – Pôle horticulture-paysage Angers, UMR CNRS 6590 ESO (Espaces et sociétés)

herve.davodeau@institut-agro.fr

N° orcid : 0000-0003-3984-8546

ÉLISE GEISLER

Élise Geisler est architecte et maîtresse de conférences en théories et démarches du projet de paysage. Ses recherches interrogent le paysage sensible (sensoriel et signifiant) au prisme des pratiques des concepteurs d'espace (paysagistes, architectes, urbanistes) et des théories et démarches de création et d'aménagement autour du paysage (sonore).

L'Institut Agro – Pôle horticulture-paysage Angers, UMR CNRS 6590 ESO (Espaces et sociétés)

elise.geisler@institut-agro.fr

n° Orcid : 0000-0002-6755-4062

SÉBASTIEN CAILLAULT

Sébastien Caillault est maître de conférences en géographie. Ses recherches portent sur la dynamique des paysages et les changements socio-environnementaux.

L'Institut Agro – Pôle horticulture-paysage Angers, UMR CNRS 6590 ESO (Espaces et sociétés)

sebastien.caillault@institut-agro.fr

n° Orcid : 0000-0003-3050-1431